

5 septembre 2025

Communiqué de presse

Reconnaissance des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles comme lieux de stage : une étape décisive

La publication hier au [JORF de l'arrêté](#) reconnaissant les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) comme lieux de stage pour les étudiants en médecine générale de 3ème cycle, marque une avancée majeure pour l'ensemble des équipes de soins primaires.

En effet, jusqu'à présent, l'accueil des étudiants reposait sur l'agrément individuel de maîtres de stage universitaires. Désormais, ce sont les structures elles-mêmes – en tant que personnes morales – qui pourront être reconnues comme lieux de formation. Une évolution attendue depuis de nombreuses années, en cohérence avec les missions des MSP, à savoir contribuer à la formation des futurs professionnels de santé.

Alors que plus de 2 800 MSP maillent aujourd'hui les territoires français – urbains comme ruraux, rassemblant plus de 40 000 professionnels de santé autour de 12 millions de patients, cette reconnaissance officielle constitue un signal fort pour l'avenir de la formation santé.

Une reconnaissance attendue, un cadre à élargir

Cette avancée répond notamment à une forte mobilisation d'AVECsanté, l'association représentative des MSP en France. Au travers de ses fédérations régionales, AVECsanté aura pour objectif d'accompagner toutes les MSP dans leurs demandes d'agrément auprès des facultés - avec toujours une exigence continue pour le suivi pédagogique des Maîtres de Stage Universitaire ou des professionnels formés encadrants, membres de la MSP. Cela permettra aussi de soulager les médecins de la charge administrative jusque-là nécessaire à l'obtention d'un agrément individuel.

Toutefois, la mesure reste limitée aujourd'hui aux seuls étudiants de médecine générale de troisième cycle. **AVECsanté appelle expressément à une extension de la mesure à l'ensemble des étudiants en santé et à toutes les professions représentées dans les MSP.**

Pour **Pascal Gendry**, co-président d'AVECsanté : « C'est une très bonne nouvelle pour la reconnaissance des MSP dans leur contribution à la formation des jeunes professionnels, mais il est évident qu'il nous faut aller plus loin en permettant l'accueil de tous les jeunes professionnels au sein des structures. »

Emmanuelle Barlerin, co-présidente d'AVECsanté, abonde : « Comme le disait Agatha Christie, "le secret pour avancer est de commencer". Ce décret n'est qu'un début. En tant que professionnelle exerçant en MSP, je me réjouis de cette reconnaissance, mais elle doit s'élargir à toutes les professions de santé. »

Une réponse aux enjeux des territoires

En 2022¹, 88 % des MSP (soit plus de 2400) ont accueilli au moins deux jeunes professionnels de santé en stage. Cette dynamique témoigne de l'engagement des équipes dans la transmission de leur expérience et la formation de la relève.

Dans un contexte marqué par la désertification en santé et les difficultés d'accès aux soins, il est essentiel de valoriser l'exercice coordonné et de former davantage de jeunes professionnels au travail en équipe. Cet arrêté constitue une étape importante, qu'AVECsanté entend prolonger avec ses partenaires pour renforcer l'attractivité des soins primaires et soutenir l'installation dans les territoires. Au sein des MSP, il s'agira par ailleurs de les accompagner dans l'obtention des agréments auprès des facultés, mais aussi dans l'intégration de cette dimension au sein de leurs projets de santé.

Pour **Patrick Vuattoux**, co-président d'AVECsanté : « *La reconnaissance des MSP comme terrain de stage à part entière est une avancée très importante pour la reconnaissance des équipes pluriprofessionnelles comme la plus petite unité de l'offre de santé en France : un petit pas pour les MSP, un grand pour notre système de santé !* »

A propos du mouvement AVECsanté :

AVECsanté, [association représentative des MSP](#) et acteur des soins primaires en France, est un mouvement associatif présent sur tout le territoire grâce à ses 14 fédérations régionales qui répondent, de façon agile, aux besoins croissants de santé de la population et à ceux des professionnels de santé. Depuis 2008, AVECsanté se donne l'objectif de développer l'exercice coordonné en équipe pluriprofessionnelle à travers les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).

Les MSP, grâce à l'exercice en équipe de professionnels de santé qui les composent (médicaux, paramédicaux, coordinateur et fonctions administratives), sont une des clefs de la restructuration nécessaire des soins primaires en France et d'un meilleur accès aux soins tant en territoires ruraux que urbains.

Le développement de partenariats est une des priorités d'AVECsanté. Ils permettent complémentarité et montée en compétence à 360° notamment avec l'Assurance maladie, la DGOS, France Assos Santé, la HAS, la MSA, l'EHESP, ... Au 31 décembre 2024, 2758 MSP sont implantées en France tant en territoires urbains que ruraux, dont 81% ont signé l'ACI. En 2023, environ 40 000 professionnels de santé exercent en MSP. Parmi l'ensemble des professionnels exerçant en MSP, on retrouve : 27% de médecins généralistes, 31% d'infirmiers, ou encore plus de 13% de masseurs-kinésithérapeutes.

Contacts presse - Agence Oxygen



- Lisa Dubreuil - lisa.d@oxygen-rp.com - 06 65 95 96 25
- Sandra Codognotto - sandra.c@oxygen-rp.com - 06 63 92 36 00

¹ Selon la Commission paritaire nationale des structures pluriprofessionnelles